



La première République, après la mort de Capet : « La Patrie est en danger »

Dès l'exécution de l'ancien roi, la guerre est déclarée à l'Angleterre et la Vendée se soulève.

Nous sommes en mars 1793 et, une « levée en masse du peuple Français » est décrétée par la Convention. On ne voit que soixante-douze engagés dans notre district. Il paraît que la centaine de prisonniers prussiens est trop bien traitée par la population ; c'est ce qu'écrit Marat dans « l'Ami du peuple ». A l'échelon national, l'armée est politisée par de nombreux commissaires.

Le 23 août, la Convention décrète la création d'une armée révolutionnaire : les soldats de l'an II.

Le Maire de Noyon est, en cette période difficile, Jean Charles René Pruz. Le 25 mai, le district lui transmet 16 103 francs, attribués par la Convention, à répartir entre les 57 foyers sinistrés lors de l'incendie.

Le décret de déchristianisation, du 21 avril 1793 voulu par les Montagnards, encourage la « Société populaire Républicaine de Noyon » dans son zèle anti-religieux.

Arrivent à Noyon les 14^{ème} et 15^{ème} bataillons de volontaires Fédérés qui plantent des arbres de la Liberté, puis Jacques Isore et Jean-Marie Collot d'Herbois, Montagnards députés de Paris à la Convention, puis membres du Comité de Salut-public, représentants en mission en 1793, viennent s'assurer que l'on a bien brûlé les titres féodaux, les archives du chapitre et des abbayes et divers drapeaux. Ils ont été brûlés le 10 août dans le marais Ferneux, à l'occasion de la troisième fête de la Fédération. « L'hydre féodal frappé jusque dans ses fondements vient de disparaître du sol de la Liberté. ». Et le soir, à

sept heures, les autorités, la garde nationale, la gendarmerie et tous les citoyens s'assemblent sur la Grand-Place et jurent : « Union, Amitié, Fraternité, et l'hymne des Marseillais fut chanté. »

Et puis « le beffroi de la ville est surmonté d'une superbe fleur de lys à quatre branches ! » (On la remplace par le coq de l'église Saint-Martin). On fait faire des réparations aux remparts et des portes neuves ; on fabrique du salpêtre dans l'ancien couvent des Ursulines. Il faut retourner les plaques de cheminées qui portent des signes de la féodalité ou l'écu de France.

Le 15 avril 1793, le président de la municipalité républicaine, Pruz, propose de vendre au juif Isane, pour 450 livres, une croix d'or incrustée de pierres précieuses provenant du trésor de la cathédrale (pour 1/10 de sa valeur).

Début juin, la terreur jacobine est arrêtée par l'arrestation et l'exécution des Girondins.

Le 15 juillet 1793, les Assemblées communales acceptent la Constitution de l'an I, votée par la Convention. Elle précise une nouvelle Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Elle est fêtée par des carillons et un banquet des corps constitués, le 24 juillet, avec distribution de vivres aux pauvres.

Le 4 août 1793 : Epuration des autorités de Noyon par Collot d'Herbois et Isore qui étaient surtout chargés du ravitaillement de Paris.

Le 11 août 1793, ils destituent le ci-devant duc d'Aumont, un aristocrate président du district, Margerin, procureur syndic, Devaulx, procureur de la commune et les officiers municipaux Cremery, Gely et Crochin. Fournier l'Ainé

d'Attichy préside le district, Hennon est procureur syndic et Savouillan procureur de la commune ; Daresne père, Barisot et Baroyer sont officiers municipaux.

Le 26 août 1793, le Comité de Salut public, dominé par Robespierre, est critiqué par la Convention, lors de l'application de la Loi des Suspects, pour avoir oublié de l'appliquer aux femmes.

JUGEMENT DU TRIBUNAL CRIMINEL DU DÉPARTEMENT DE L'OISE, MOMENTANÉMENT SÉANT A NOYON.
 Qui condamne JEAN-BAPTISTE DESOBEAUX, Mannelier demeurant à Attichy, à subir la peine de mort, pour avoir, le quatre Août présent mois, à Attichy & lieux circonvoisins, dans un rassemblement, répété à plusieurs reprises les cris de VIVE LE ROI, VIVE LA REINE, VIVE LE DAUPHIN, VIVE DUMOURIEZ, en vue de provoquer le rétablissement de la Royauté.
 Du vingt-huit Août mil sept cents quatrevingt-treize ;
 L'an deuxième de la République Française, une & indivisible.
AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, une & indivisible, à tous présents & à venir, SALUT ; le Tribunal Criminel du Département de l'Oise, momentanément séant à Noyon, en conséquence des réquisitions qui lui ont été données par l'Administration du même Département, les 20 & 21 du présent mois, a rendu le Jugement suivant :
 Vu par le Tribunal Criminel du Département de l'Oise, les pièces du Procès suivi à la requête de l'Accusateur-Public près ce Tribunal, demandeur & accusateur, contre Jean-Baptiste Desobeaux, Mannelier demeurant à Attichy, défendeur & accusé d'avoir le quatre Août présent mois, dans un rassemblement, répété à plusieurs reprises, à Attichy & lieux circonvoisins, les cris de Vive le Roi,

Le 27 août 1793, Collot d'Herbois qui a invité tous les citoyens de Noyon, se plaint de n'en avoir vu que 200 à 300. « La tiédeur du patriotisme reconnue dans le pays nous a donné de vives inquiétudes. » Il est nécessaire de créer un comité permanent de surveillance et de sûreté générale à Beauvais, mais avec une antenne à Noyon composée de cinq personnes. Satisfaits, avant de partir, « ils donnèrent l'accolade fraternelle au maire et aux officiers municipaux. »

Des patriotes sont nommés dont Jean Hennon-Dubois, arpenteur à Elincourt-Sainte-Marguerite, un disciple de Marat, appuyés par des soldats parisiens venus contrôler les réquisitions de subsistance.

Ce fut à Noyon et dans le district une période de Terreur de fin novembre jusqu'à janvier 1794 avec l'arrestation de 38 suspects. Le retour au calme fut apporté par Dumont.

Le 28 août 1793, Desobeaux, 28 ans, originaire d'Attichy, est condamné à mort par le Tribunal criminel siégeant à Noyon, pour avoir crié méchamment dans la rue : « Vive le Roi ! Vive la Reine ! Vive Dumouriez ! ». Il sera exécuté à Noyon le 31 août 1793, à dix heures du matin pendant le marché.

Le 17 septembre 1793, on maintient leur traitement aux prêtres qui se retirent du ministère et se marient.

En septembre 1793, on retrouve une partie de nos Gardes nationaux lorsque le district de Noyon forme un bataillon « de toute beauté et plein d'ardeur » rassemblant quatorze compagnies, soit : 1402 sous-officiers et soldats, 52 officiers et l'Etat-major, tous équipés. Il est vrai que la France est envahie...

« Mourir pour la Patrie est le sort le plus beau, le plus digne d'envie... »

Pour défendre l'ordre républicain et économiser la poudre, Lazare Carnot « l'organisateur de la victoire » recommande de fabriquer des piques en grande quantité et recommande les attaques à l'arme blanche.

La loi des suspects est votée par la Convention le 29 septembre 1793. Tribunaux d'exception et Tribunal révolutionnaire ont la plus grande activité. C'est le Terrorisme d'Etat.

Docteur Jean Lefranc
 Vice-président de la Société
 Historique de Noyon